MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Mercredi 18 janvier 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M. Guillaume Barazzone, maire, M^{mes} Sandrine Burger, Amanda Gavilanes, MM. Daniel-Dany Pastore et Pascal Spuhler.

Assistent à la séance: M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2017, à 17 h et 20 h 30.

4234 SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

Le président. Bonsoir et bienvenue pour cette deuxième soirée de séances du Conseil municipal! Je vous prie de vous lever, ainsi qu'à la tribune, pour le point 1 de notre ordre du jour. Vous pouvez revenir, Monsieur Holenweg!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci de rester debout, car je vous prierai de vous lever pour une deuxième occasion, ainsi qu'à la tribune; excusez-moi pour cette hésitation. Nous avons appris avec tristesse le décès de M^{me} Hasmig Trüb, conseillère municipale de 1971 à 1983 sur les bancs du Parti du travail. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M^{me} Hasmig Trüb. Mesdames et Messieurs, en mémoire de cette ancienne conseillère municipale, je vous prie d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Le président. Merci; cette fois, vous pouvez vous rasseoir.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. C'est une réponse à une question posée hier par M. Lathion concernant une situation où l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) est intervenu à la Bibliothèque de Genève; vous lui transmettrez, Monsieur le président. Je ne vous ferai pas tout le détail, ce serait trop long, mais lorsqu'il y a des changements, que ce soit d'organisation, d'organigramme ou d'orientation, en l'occurrence même validés et souhaités par votre serviteur, il peut y avoir parfois des soucis et des tensions. En soi, ce n'est pas anormal. Ils doivent simplement être pris au sérieux. L'Unité sécurité, santé et psychologie au travail de la Direction des ressources humaines avait été sollicitée par un certain nombre de personnes travaillant à la Bibliothèque de Genève il y a quelque temps déjà; là, je vous parle de 2013.

Nous avons pris la situation au sérieux. De nombreuses mesures ont été prises: communicationnelles, organisationnelles, d'accompagnement. L'OCIRT a également été sollicité; vous savez qu'il intervient sur la base d'un mandat légal et de manière totalement autonome. C'est légitime et c'est bien ainsi. Il y a eu un échange de correspondance. Depuis, nous n'avons plus de cas à l'Unité sécurité, santé et psychologie au travail de la Direction des ressources humaines et la situation est devenue nettement plus sereine à la Bibliothèque de Genève. Voilà, j'espère que ces éléments permettront à M. Lathion et aux personnes qui l'ont sollicité d'être rassurés. Je crois que les éléments dont il a fait état étaient pertinents à une époque mais qu'ils ne sont plus d'actualité. Je vous remercie.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, M. le conseiller municipal Bärtschi m'a posé une question hier. Il s'agissait du buste de Robert Musil au cimetière des Rois, qui était souillé. Sachez que l'entretien du cimetière se fait de manière générale par le Service des espaces verts (SEVE); cela, c'est pour l'entretien général. Lorsqu'il y a encore de la parenté, ce sont les familles qui entretiennent ces monuments. Enfin, il y a des exceptions; c'est le cas pour Robert Musil, dont le buste a été mis en place, je le rappelle, à l'initiative d'un magistrat. Ce nettoyage-là dépend du Service des pompes funèbres (SPF), qui a un petit budget. Il ne peut pas le faire tous les jours. Suite à votre intervention, le nécessaire a été fait. Il ne faut pas hésiter, si vous constatez quelque chose, à solliciter directement le SEVE ou le SPF. Malheureusement, les moyens manquent pour assurer le suivi, d'autant plus, ont-ils dit, que ce buste a beaucoup de succès auprès des oiseaux. (*Rires.*) Voilà les explications, Monsieur!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je répondrai d'abord à cette question lancinante sur l'origine des pavés posés en Vieille-Ville, soumise par M. Mireval. Je vous fais une réponse circonstanciée, puisque votre question l'était également.

Le président. En deux minutes, Monsieur Pagani, pas de problème!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Les pavés en pierre naturelle, en basalte, posés en Vieille-Ville depuis de nombreuses années, dont les aménagements récents des rues Etienne-Dumont et Puits-Saint-Pierre, sont importés en Europe par la société Akiuco AG, basée au Liechtenstein – déjà là, ça part mal... Ce produit n'est pas fourni directement à la Ville de Genève, mais acquis par l'entreprise adjudicataire des travaux de réaménagement. Les pavés sont extraits de carrières situées au Vietnam et bénéficient d'une certification auprès de l'Unicef, notamment sur le contrôle du travail des enfants, les conditions de travail et les salaires.

Les pavés en basalte sont très résistants et sont ceux qui conviennent le mieux, Monsieur de Mireval, au site de la Vieille-Ville. Ils ont été validés par des instances de la conservation du patrimoine lors des travaux réalisés à la rue Otto-Barblan. Ils permettent une taille très précise et par conséquent une pose de qualité en arc, avec des joints réduits au minimum et une bonne planéité, ce qui offre un meilleur confort pour les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite. Pour les autres aménagements de l'espace public sur le territoire de la Ville, le choix de pierres est plus large, ce qui offre plus de possibilités en termes d'origines des matériaux, avec des provenances de Suisse ou d'Europe. S'agissant de la Vieille-Ville, sous réserve d'une validation des instances en charge de la conservation du patrimoine, concernant les formes et les couleurs de pierre, il serait possible d'imposer aux entreprises lors des prochains appels d'offres une provenance de pavés de Suisse. Le prix d'une telle fourniture serait toutefois à multiplier au minimum par deux, voire trois par rapport à celui des pavés de provenance étrangère.

Je réponds ensuite à la question de M. Michel Nargi concernant les cuisinières à gaz des Minoteries et leur remplacement par des cuisinières électriques. Le bulletin de livraison lui a été transmis. Celui-ci indique un montant en actions – écoutez bien – de 2995 francs pièce. M. Nargi voudrait connaître le nombre de cuisinières qui ont été changées et le coût occasionné. En effet, les conduites d'alimentation en gaz d'une partie de l'ensemble des Minoteries ont été noyées dans le béton lors de la construction – ce qui n'est pas très intelligent, mais enfin bon... –, rendant aujourd'hui leur localisation impossible, et les percements

nécessaires risqués. C'est justement suite à un percement de dalle ayant provoqué une fuite de gaz qu'il a été décidé de supprimer définitivement l'alimentation en gaz des cuisines.

Les locataires ayant été informés, leurs contrats avec les Services industriels de Genève (SIG) résiliés, il a été décidé de remplacer leurs cuisinières à gaz par des cuisinières à induction. Cela concerne 46 cuisinières. Un appel d'offres a été lancé auprès de six entreprises de la place. Il s'agit de Simonin SA... (Remarque de M^{me} Sophie Courvoisier.) Attendez avant de répandre des rumeurs, Madame la conseillère municipale, parce qu'il y a une surprise, au final! (Exclamations.) Voilà, on y arrive! Ces 46 cuisinières ont fait l'objet d'un appel d'offres et c'est Simonin SA qui a remporté le marché, pour un total de 48 600 francs, soit 934 francs par cuisinière, plus la pose et l'enlèvement des anciennes. C'est dire si nous faisons des économies, Madame la conseillère municipale. Merci pour cela et pour les employés de la Ville de Genève qui participent à ces économies! Ainsi le prix unitaire avant et non après action était de 2460 francs et non de 2995 francs. Dans quelques rares cas, les locataires n'ont pas voulu du modèle proposé et ont pris à leur charge la différence, soit de 633 francs; ils ont ajouté cette somme pour avoir des cuisinières un peu plus performantes.

La troisième question a été posée par M. Adrien Genecand, qui s'occupe de Facebook... Où en est le projet de réaménagement des Augustins en cas de dépôt d'une proposition de crédit? Depuis l'attribution du concours, Monsieur Genecand, les services ont engagé et conduit les démarches pour signer tous les contrats avec les mandataires, ce qui est désormais chose faite. La première séance de lancement des études avec les mandataires est prévue pour le 2 février et les études vont donc s'engager dans la continuité. Le dépôt de la proposition pour les travaux et la demande d'autorisation de construire sont prévus pour l'automne de cette année. Pour mémoire, cette opération est inscrite au plan financier d'investissement (PFI) actuel, avec un dépôt de proposition en 2017. L'objectif reste celui-ci, sous réserve de la planification qui sera validée dans le cadre du travail du PFI. Merci de votre attention.

- 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de huit crédits d'un montant total brut de 29 854 910 francs et net de 28 655 910 francs recettes déduites, soit:
 - 28 233 400 francs brut, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques de 280 000 francs et une subvention du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche de 730 000 francs, soit 27 223 400 francs net destinés à la construction d'un bâtiment d'équipements publics, comprenant:
 - a) une salle d'éducation physique et des locaux parascolaires,
 - b) des espaces pour la petite enfance,
 - c) une salle pluridisciplinaire,
 - situé boulevard Saint-Georges 21, sur la parcelle N° 4210, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
 - 217 080 francs destinés au mobilier, équipements et jeux pour la salle d'éducation physique et les locaux parascolaires;
 - 578 430 francs destinés au mobilier, équipements et jeux pour la petite enfance (anciennement Cité de l'enfance);
 - 481 000 francs destinés au matériel scénique mobile pour la salle pluridisciplinaire;
 - 79 000 francs destinés au mobilier et équipements pour la salle pluridisciplinaire;
 - 23 000 francs destinés aux équipements informatiques pour la salle pluridisciplinaire;
 - 54 000 francs destinés aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment;
 - 189 000 francs brut, dont à déduire une participation du Fonds énergie et climat de 189 000 francs, soit un montant de 0 franc net destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment (PR-1156 A)¹.

¹Rapport, 4169.

Troisième débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'hier soir il y a eu une petite méprise. Je me vois nanti de cellules photovoltaïques, de mobilier, de tous les outils nécessaires au fonctionnement d'une crèche, mais malheureusement il n'y a pas le bâtiment... C'est pour cela que certains d'entre vous, et heureusement, ont demandé le troisième débat. Inutile de vous dire que ce bâtiment fait partie de la stratégie de mise en place des crèches, et le quartier de la Jonction a un besoin évident de ces locaux ainsi que des locaux idoines prévus sur ce terrain; je parle sous le contrôle de ma collègue Esther Alder. Je vous remercie donc de faire droit à cette demande du Conseil administratif, comme la majorité de la commission, qui a voté ce crédit.

M. Pierre Scherb (UDC). Chers collègues, cette proposition illustre une fois de plus la façon problématique du Conseil administratif de collaborer avec le Conseil municipal, la dernière en date ayant été le vote avorté du projet de budget et surtout la convocation de la séance plénière supplémentaire du 22 décembre 2016, pour voter sur un projet qui avait été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances, et qui n'avait pas encore été complètement traité par cette commission. Ce n'est pourtant pas dû à un manque d'application de la commission des finances, mais à une rétention d'information de la part du Conseil administratif. La magistrate Sandrine Salerno, par son manque de volonté de respecter notre système de concordance, a voulu s'asseoir sur la volonté du Conseil municipal et faire voter son projet du budget par les groupes qui la suivent avec les membres, quitte à sacrifier...

Le président. Monsieur Scherb, excusez-moi, mais êtes-vous sûr que vous vous exprimez sur la proposition PR-1156?

M. Pierre Scherb. Alors revenons à la proposition PR-1156... Là encore le Conseil administratif présente un projet au Conseil municipal il y a un peu plus d'un an. Il s'agit de voter un crédit de grosso modo 30 millions de francs, afin de construire une salle de sport, des locaux parascolaires, une crèche et une salle pluridisciplinaire. Or le vote du crédit d'étude de ce projet, la proposition PR-832, avait mentionné un montant de 17 millions de francs, soit à peu près la moitié du montant réclamé aujourd'hui. Il comportait en plus la construction d'un restaurant scolaire, qui a maintenant été remplacé par une salle polyvalente. Le magistrat Rémy Pagani avait beau expliquer en commission que l'affectation avait changé en cours de route, il n'en demeure pas moins qu'il était incapable

de donner la moindre explication sur son manque de communication. Non seulement il n'a jamais contacté la commission des travaux et des constructions pour l'informer des changements, mais il a encore essayé de le cacher en présentant la présente proposition sans la moindre allusion au changement projeté. L'Union démocratique du centre considère que cette façon de faire est inadmissible, raison pour laquelle nous refusons la proposition PR-1156. Nous n'acceptons pas que le Conseil administratif prenne l'habitude de se moquer quasi systématiquement des préoccupations du Conseil municipal.

M. Guy Dossan (LR). Comme nous l'avions dit en commission des travaux et des constructions, nous revoterons contre ce projet, mais il ne s'agit pas d'être contre le projet; c'était, comme je l'avais dit en commission, un vote de mauvaise humeur. M. Scherb a en partie raconté l'histoire, c'est-à-dire que nous avons l'explosion des coûts: 17 millions annoncés au crédit d'étude, 30 millions à l'arrivée... Alors certes, ce n'est jamais que deux fois la somme prévue, on n'en est pas encore au coût décuplé de la Philharmonie de l'Elbe à Hambourg, mais il est préférable de prévenir plutôt que de guérir. Ce qui nous dérange dans le projet, ce n'est ni la question de son utilité, qui est évidemment avérée, ni le bâtiment lui-même, qui n'est pas un mauvais projet; c'est la manière dont cet objet a été traité.

On fait de la concertation avec toute la République, sauf avec une entité, le Conseil municipal, qui est censée devoir voter les crédits! Alors, c'est bien de réunir tout le monde autour d'une table et d'expliquer, d'écouter, de dire qu'au lieu d'un restaurant scolaire on fera une salle polyvalente, certes demandée par une majorité de ce Conseil municipal, pour laquelle nous n'avons jamais eu le coût; on avait eu le coût comme d'habitude dans le crédit d'étude, mais personne n'est revenu nous dire si ça allait coûter 5, 6, 10 ou 20 millions. Et tout d'un coup on se retrouve à l'arrivée, au lieu de 17 millions, avec 30 millions! Il faut aussi se rappeler que ce projet est arrivé dans le trend de plusieurs autres, l'école des Pâquis, où là aussi on nous avait annoncé un certain nombre de millions au crédit d'étude et beaucoup plus à l'arrivée: la piscine de la même école, et d'autres projets comme ça... Donc à un moment donné, c'est stop!

Je pense qu'il faut que le magistrat comprenne qu'il y a un Conseil municipal. Que ça plaise ou que ça ne plaise pas au magistrat ou à son administration, malheureusement nous sommes là et il doit passer devant les fourches caudines de ce Conseil. A un moment donné je pense qu'un certain respect des conseillers municipaux s'impose. On avertit tout le monde, on accepte les demandes de tout le monde, ça nous pouvons le comprendre, ça peut être justifiable, mais au moins qu'on vienne nous le justifier et nous l'annoncer avant d'arriver la bouche en cœur avec un crédit qui vaut 30 millions alors qu'on nous en avait demandé

dix-sept au début. Ce n'est pas difficile de venir faire une information à la commission des travaux et des constructions; ça s'est fait pour certains projets, alors pourquoi ne le fait-on pas avec ce type de projets qui prennent l'ascenseur entre le crédit initial demandé et l'arrivée, où le programme a complètement changé? Il y a simplement un respect de ce plénum à avoir, et c'est pour ça que nous votons contre ce projet.

Alors on a bien entendu, la première fois que nous avons auditionné le magistrat, son mea culpa, «oui, on a bien compris, la prochaine fois on vous informera, ça ne va plus jamais se passer»... Eh bien, ce n'est pas la première fois qu'on nous dit que ça ne va plus jamais se passer, alors mieux vaut prévenir que guérir. Le Parti libéral-radical vous dit déjà aujourd'hui que nous refuserons ce projet. Vous avez de la chance, parce que vous avez une majorité qui va le voter, mais dorénavant le Parti libéral-radical refusera tous les projets qui prennent l'ascenseur entre le crédit d'étude initial et le crédit de réalisation. C'est un avertissement. Nous vous le disons déjà aujourd'hui; ce sont nos bonnes résolutions pour 2017: nous refuserons tous les projets qui ne sont pas justifiés devant la commission des travaux et des constructions lorsque le programme change complètement. Il y va du respect du Conseil municipal. Ce soir, c'est donc un vote de mauvaise humeur, comme je l'ai dit en préambule. Nous refuserons donc ce crédit de réalisation.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Les socialistes tiennent à relever que le Parti libéral-radical souhaite faire un vote sanction sur un objet qui ne nous semble pas du tout approprié pour cela. D'une part, parce que parmi les récriminations qui ont été avancées lors des séances de la commission des travaux et des constructions, il y avait la fameuse question du restaurant scolaire. Le restaurant scolaire ne disparaît pas, il est maintenu et même renforcé dans les lieux actuels. D'autre part, l'autre argument pour ce vote sanction avancé par M. Dossan – vous lui transmettrez, Monsieur le président – concerne cette fameuse salle polyvalente. Or nous, socialistes, estimons que ce n'est absolument pas à M. Pagani de porter ce vote sanction, puisque nous sommes, socialistes, les porteurs de ce projet au départ. Nous demandons donc à ce plénum de soutenir cette proposition qui est un véritable beau projet, pour un quartier qui en a besoin, et qui instaure toute une palette de lieux destinés à la population et dont celle-ci a besoin en ville de Genève. Merci beaucoup.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien comprend le geste de mauvaise humeur que peuvent exprimer nos collègues de droite. C'est évident que nous ne trouvons pas normal de nous retrouver avec une facture de 30 millions alors que le crédit de réalisation prévu était de 17 millions. Simplement, il faut avouer que le programme a changé, avec cette salle polyvalente; il

faut reconnaître qu'une demande est apparue. Des concertations ont eu lieu – ou pas – avec tous les partenaires, parce que je me souviens très bien qu'en commission nous avons vu que la Ville a discuté avec tout le monde, excepté avec l'Etat. L'Etat s'est plaint de l'aménagement qui était prévu, alors que c'est un haut lieu de transfert au niveau de l'Etat, pour le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) en particulier, or je crois qu'il n'y a pas eu de discussion avec l'Etat.

Cependant le Parti démocrate-chrétien va prendre la voie de la sagesse et de la responsabilité, car on ne peut pas laisser l'ancien site d'Artamis sans crèche, sans salle polyvalente, laquelle a été votée, ça a été rappelé au sein de ce plénum. Nous allons donc assumer nos responsabilités; nous assumons la responsabilité d'aller de l'avant, même si nous condamnons fermement la méthode du magistrat Pagani sur ce dossier. J'espère qu'il fera son mea culpa une fois de plus, ici, en plénière, et qu'on pourra aller de l'avant pour le bien des Genevois. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je regrette les propos de M. de Kalbermatten – vous lui transmettrez, Monsieur le président. Monsieur le magistrat, désolé, mais à chaque fois on vous dit «c'est la dernière fois, la prochaine fois on va vous taper sur les doigts», et puis à chaque fois ça passe, donc il n'y a pas de raison que vous changiez! D'ailleurs je vous encourage à continuer, parce que de toute manière il y a toujours une majorité pour voter vos projets ici. Ce n'est pas normal, et je partage totalement les propos de M. Dossan. En ce qui nous concerne, au Mouvement citoyens genevois, on dit ça depuis 2011, depuis qu'on est entrés dans ce Conseil municipal, «il faudrait peut-être faire un peu attention à nos dépenses», non, on continue, toujours plus... Il y avait un joli livre à ce propos, d'ailleurs, de François de Closets, Toujours plus!. A la Ville de Genève, c'est ça! C'est toujours plus de budget, toujours plus de dépenses, des projets toujours plus chers, toujours plus, il y a toujours des besoins. Evidemment il y a des besoins partout, toujours et tout le temps; on peut continuer dans cette voie à perpétuité, et c'est comme ça qu'on fera plonger les finances de la Ville de Genève dans un trou.

Vous avez décidé de faire une salle polyvalente, d'accord; c'eût été bien d'en informer les commissions, mais cela signifie de nouveau des frais de fonctionnement; qui va la gérer? Bien entendu, il y aura bien une association, évidemment de gauche, qui va venir pleurer: «Il faut absolument une subvention pour que je puisse utiliser cette salle!» Cela, c'est des frais de fonctionnement, mais évidemment on n'en parle pas, ça viendra plus tard, quand il faudra payer l'addition. Non! Non! Non! ça suffit! Nous refuserons cette proposition et

j'invite quand même nos partenaires d'un jour, ou de plusieurs jours, du Parti démocrate-chrétien, à être un peu conséquents avec eux-mêmes et à ne pas à chaque fois casser le contrat avec leur grand couteau! J'ai dit!

M. Grégoire Carasso (S). Quel bonheur! Je pense qu'il est juste, à titre liminaire, de rendre hommage à M. Chevrolet, une des personnes clés pour le monde de la nuit en général et pour la création de cette salle pluridisciplinaire en particulier; j'imagine que c'est dans cette droite ligne que le Parti démocrate-chrétien vote ce soir. Alors soyons raisonnables à l'égard du Mouvement citoyens genevois: lorsque les enjeux de cette salle pluridisciplinaire se sont discutés et décidés, en 2010, il n'était pas encore dans ce plénum. Je mettrais volontiers sur le compte de cette mauvaise humeur l'aveuglement du Parti libéral-radical et de M. Dossan en particulier – vous transmettrez, Monsieur le président. Une fois n'est pas coutume, je trouve le procès à l'égard du magistrat Pagani un peu sévère, voire carrément injuste. Cette salle pluridisciplinaire, ce Conseil municipal la lui a imposée; il n'en voulait pas, pas plus que Patrice Mugny, quand bien même la saturation de l'Usine faisait l'objet d'une préoccupation et d'une attention politique majeure à l'époque.

J'aimerais ici rappeler quelques faits à certains, notamment M. Dossan, dont le propos et le geste d'humeur sont à bien des égards déplacés. Nous avons dans cette enceinte voté un crédit d'étude spécifique en 2010; c'était la proposition PR-834, d'un montant de 450 000 francs destiné, je cite, à l'«étude d'une salle pluridisciplinaire dans l'écoquartier de la Jonction». C'était dans ce plénum, et c'était une majorité qui a voulu ce crédit d'étude, au forcing, contre le conseiller administratif Mugny et contre le conseiller administratif Pagani à l'époque. Le procès est donc assez injuste... Alors, évidemment, le crédit d'étude tout seul, au milieu de nulle part, qui ne pourrait – allez – l'oublier, à la faveur de cinq ou six années écoulées dans l'intervalle? Je rappelle aussi, dans le contexte de ce crédit d'étude, la pétition P-212, votée cette même année, en 2010, munie de 18 000 signatures, approuvée par ce Conseil, la pétition P-244, dont je me permets de citer le titre: «Pour des espaces autogérés sur le futur site d'Artamis», munie de 9000 signatures, approuvée par ce Conseil en avril 2011, puis – et là je suis obligé de citer le titre également – la motion M-939, «Une salle pluridisciplinaire dans le futur écoquartier de la Jonction Carré-Vert», approuvée par le Conseil municipal en novembre 2010, et enfin, dans le même élan, un élan qui était caractérisé par une opposition entre le municipal et MM. Mugny et Pagani à l'époque, la motion M-943, «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs», votée en novembre 2010. Il est vrai que les rangs des Verts ont bien changé dans l'intervalle, mais c'était notamment avec Sarah Klopmann que nous avions porté ce combat; c'est l'occasion de lui rendre hommage, puisqu'elle est à présent au Grand Conseil.

Bref, j'espère qu'avec cette démonstration vous aurez compris que le procès qui est fait ce soir à M. Pagani est bien déplacé, pour ne pas dire injuste. Cette salle, c'est le Conseil municipal qui la lui a imposée, dans une majorité composée des socialistes, des Verts, d'Ensemble à gauche et du Parti démocrate-chrétien. Après, que le Parti libéral-radical ne veuille pas créer cette salle, pourtant dans des conditions idéales, à la faveur de la construction d'un nouveau quartier sur l'ancien espace Artamis, à la limite c'est un argument largement suffisant pour que, droit dans ses bottes, il s'oppose à ce crédit, mais dire que cette salle s'est créée contre la volonté du municipal, c'est aller à rebours de l'histoire. Ce Conseil municipal a voulu cette salle, il a voulu l'introduction de cette salle dans la proposition, et ce sont là les faits tels qu'ils se sont déroulés entre 2010 et 2011.

Enfin, le groupe socialiste est particulièrement heureux que dans ce quartier et dans des conditions, je le disais à l'instant, idéales, se crée une salle de spectacle de type «black box», modulable à souhait, où l'on peut voir aussi bien de la musique amplifiée, de la création pluridisciplinaire ou toute autre forme de performance se déployer. C'est là une excellente nouvelle pour le monde de la nuit; c'est là également une excellente nouvelle pour l'Usine qui est aussi saturée qu'à l'époque. Le groupe socialiste se félicite de ce développement et, finalement, salue l'abnégation du magistrat Pagani, qui a bien voulu, à contrecœur, intégrer cette proposition dans la proposition de l'écoquartier. Je vous remercie.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, la politique est parfois assez amusante... moi, en tout cas, aujourd'hui, je trouve assez amusante cette nouvelle politique qu'on met en place. Je connaissais, à droite, la politique libérale; je connaissais la politique néolibérale; je connaissais la politique xénophobe de l'extrême droite, mais la politique de la mauvaise humeur, je ne l'avais encore jamais entendue... Il faudrait expliquer aux gens qui vont habiter l'écoquartier de la Jonction, ce premier écoquartier que les Verts ont soutenu et soutiennent, qu'on peut leur enlever ce projet d'écoquartier, parce qu'on est un peu de mauvaise humeur, parce qu'en fait on n'est pas tellement content... Si on prend par exemple la crèche: non, pas aujourd'hui, je suis de mauvaise humeur. Ouais, bon... (*Rires.*) Pas de restaurant scolaire, on est un peu de mauvaise humeur... La salle polyvalente, OK, on aurait pu la passer devant la commission, mais peutêtre que M. Pagani était de mauvaise humeur, je ne sais pas...

Certes, on n'a pas pu juger en commission de cette augmentation de crédit. Toutefois les Verts sont surpris que la droite, dans son intégralité, Parti démocrate-chrétien compris, puisse être de temps en temps de mauvaise humeur sur des projets aussi importants pour l'urbanisme de la Ville, pour des projets aussi importants pour l'avenir, sur la conception même de ce que devrait être un écoquartier; on est un peu surpris. On l'a vu hier sur les allocations pour les

écoliers. Donc le Parti démocrate-chrétien joue là un jeu assez étrange et assez sympathique – et drôle – qui consiste à dire «écoutez, les gars, soyez de mauvaise humeur, parce qu'aujourd'hui, nous, on a la chance de ne pas être de mauvaise humeur; si nous l'étions aussi, tant pis pour la crèche, tant pis pour le restaurant scolaire et tant pis pour l'écoquartier». Bon, je vais arrêter là, parce que je pense que mon argumentation est assez claire.

Une voix. Tu t'enfonces!

M. Jean Rossiaud. Je vais rester de bonne humeur, mais je vais rester d'une bonne humeur un peu critique. C'est-à-dire qu'effectivement un crédit de 17 millions pour un ensemble d'équipements, c'est déjà cher. Un crédit de 30 millions pour un ensemble d'équipements, c'est encore plus cher et quand on sait que 30 millions c'est à peu près 20% de ce que ce Conseil municipal vote en crédits d'investissement pour l'ensemble de l'année, cinq projets comme celui-là et nous n'avons plus d'argent à dépenser pour l'année. Ce que ce texte pose comme vraie question, et restons de bonne humeur à la commission des travaux et des constructions, c'est ceci: «Est-ce que les méthodes du Conseil administratif sont adéquates pour juger de tels projets?» Nous, les Verts, pensons depuis un certain temps que non. La méthode n'est pas adéquate, parce qu'au moment où chaque service de la Ville, chaque association d'élèves ou chaque majorité du Conseil municipal arrive avec un projet supplémentaire, on ne peut pas faire la liste du Père Noël et dire oui à tout le monde; il faut revenir en commission et discuter de ces projets. Alors, je ne dirai pas «j'ai dit!», mais je dirai «restons de bonne humeur». Merci.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche regrette qu'un équipement aussi utile, aussi nécessaire que celui-ci fasse l'objet de mouvements de mauvaise humeur, de prises de position politico-politiciennes. Je crois que nous sommes tous convaincus dans cette salle de l'utilité de ce projet. Nous pensons qu'il faudrait peut-être améliorer la communication entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, parce que quand on se retrouve avec le projet en commission, évidemment, c'est difficile de dire non et de revenir dessus, donc effectivement une information faite au fur et à mesure pourrait être souhaitable et permettrait que tout le monde travaille ensemble pour le bien de cette ville, pour le bien des gens qui y habitent, et c'est ce qu'Ensemble à gauche souhaite qu'il se passe à l'avenir. Nous sommes donc très contents de voir qu'entre hier et aujourd'hui le Parti démocrate-chrétien a changé son intention de vote. Ce n'était pas... ah, c'était une erreur? Donc nous sommes contents que ce troisième débat ait en lieu! Merci.

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

M. Guy Dossan (LR). Ce qu'on entend ce soir ne m'étonne qu'à moitié. Je constate simplement que malgré son jeune âge notre collègue Carasso est frappé d'Alzheimer, puisqu'il se rappelle ce qui a été dit il y a très longtemps, par contre ce qui a été dit il y a dix minutes, ça, il l'oublie! Parce que, aller fouiller les archives, ça, on sait que vous êtes le spécialiste, Monsieur Carasso...

M. Grégoire Carasso (S). C'est dans la proposition!

M. Guy Dossan. ... mais entendre ce que j'ai dit il y a dix minutes, soit qu'en effet une salle polyvalente avait été demandée par ce Conseil municipal – pas par nous, donc nous sommes droits dans nos bottes – et qu'on avait voté un crédit de 500 000 francs d'étude, ça vous l'avez occulté en disant qu'on ne voulait pas la salle polyvalente et que c'était imposé au magistrat. Alors certes, ça a été imposé au magistrat – par une majorité qui n'est pas la nôtre, donc on est toujours droits dans nos bottes... Par contre, Monsieur le conseiller municipal, le silence sur toutes les modifications sur ce projet...

Le président. Je transmettrai, Monsieur Dossan.

M. Guy Dossan. Voilà, vous transmettrez, pardon. Le silence n'a par contre pas été imposé au magistrat sur toutes les modifications de ce projet, donc je pense que le «procès», entre guillemets, qui vous semble déplacé, est en fait parfaitement justifié. Nous n'avons rien contre le fait que le projet ait changé; on voulait simplement qu'on nous explique pourquoi ça passe de 17 à 30 millions. Ensuite, nous avons voté 475 000 francs – pardon, ce Conseil municipal a voté 475 000 francs de crédit d'étude pour la salle polyvalente; je vous défie de nous dire quand on nous a parlé du montant des travaux pour cette salle polyvalente. Ca apparaît là. maintenant, comme ca, boum!

M. Grégoire Carasso. On a demandé que ce soit intégré!

M. Guy Dossan. Les 475 000 francs, oui, ça apparaît dans la proposition PR-1156; avant, je ne le pense pas. On nous a dit que ça allait coûter 5 millions, or on sait très bien qu'un crédit d'étude à 475 000 francs, on ne sait pas où ça va après! Un temps le crédit d'étude représentait 10% du coût, normalement, après c'est 5%, donc je ne pense pas qu'on ait vu un crédit de réalisation pour cette salle. M. Pagani arrive avec ça dans la proposition PR-1156. (Remarque.) Oui,

4246

mais avant on n'avait pas vu le montant! On peut quand même nous avertir! Je ne pense pas que c'était 2 millions! Alors c'est ça le problème. Je pense que notre procès n'est pas déplacé, c'est simplement qu'on voulait une information.

Et puis alors, M. Rossiaud, il me fait rire, parce que oui, il est très critique envers le département, mais au moment de voter, il vote! Ça veut dire que moi, si j'étais le magistrat, je continuerais exactement dans la même ligne, parce que j'ai en face de moi des gens qui me critiquent, qui me disent que ça ne peut pas continuer comme ça, mais qui votent quand même! Là, je pourrais comprendre M. Pagani; je pense qu'il a parfaitement raison de continuer comme ça. Simplement, nous, nous refusons qu'on passe outre le Conseil municipal, en faisant des tas de modifications au programme sans que nous soyons concernés, et que ça fasse prendre l'ascenseur au crédit de réalisation. Ce n'est pas le premier; nous voulons que ce soit le dernier.

Le président. Merci, Monsieur Dossan. Je donne la parole à M. Rossiaud; Monsieur Rossiaud, je conçois tout à fait que vous puissiez considérer avoir été mis en cause.

M. Jean Rossiaud (Ve). Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Effectivement, je dois le préciser, parce que je ne l'avais pas précisé en autant de mots, les Verts vont voter pour ce projet, pour l'écoquartier et pour les aménagements. Ça n'enlève rien à ma critique, et je pense qu'on va être extrêmement attentifs, et on l'est de plus en plus. Vous savez que dans cette commission, on l'est de plus en plus, attentifs, à ce que M. Pagani arrive avec des projets de plus en plus chiffrés, et il le fait, d'ailleurs; il est dans cette ligne-là. Mais on ne va pas faire porter la sanction de la mauvaise gestion de ce dossier par ce plénum et par le Conseil administratif aux habitants de l'écoquartier de la Jonction. On ne va pas faire porter la sanction de la mauvaise humeur à des gens dont on espère que ces réalisations vont les maintenir de bonne humeur. Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux comprendre les arguments avancés, mais ce n'est pas parce que le Conseil municipal vote des textes, et je fais référence à la liste à la Prévert que nous a faite M. Carasso – vous lui transmettrez, Monsieur le président –, que derrière on doit avoir un projet dont le coût explose! Parce qu'on est confronté à chaque fois ou presque, depuis dix ans, à cette problématique: on nous soumet des coûts estimés, et puis ensuite on arrive à un coût final énorme. Il y a toujours une raison, évidemment: on a changé de programme trente-six fois, on a rajouté ci ou ça – moi je me

rappelle la salle à Baulacre où on est arrivé à deux ou trois fois le coût parce qu'on a rajouté trente-six mille locaux... Alors, évidemment, si on répond à tout ce que les gens demandent, ils vont vous demander la lune, Monsieur le conseiller administratif, et bientôt ils vont vous demander Mars! Alors vous dites que vous pouvez faire ce qui est demandé, et vous venez ici, et les coûts explosent.

Ce n'est pas normal qu'un projet estimé à 17 millions finisse à près de 30 millions, sans parler des éventuels dépassements à la fin des chantiers. Ce n'est pas une façon de procéder. On peut continuer comme ça encore longtemps... Il y a plusieurs façons d'approcher les choses. D'abord il faut évidemment qu'il y ait une information, que les commissions soient au courant des changements, et surtout des conséquences financières de ces changements. Ensuite il y a la construction du projet et sa présentation définitive, et on finit toujours avec des projets luxueux! Je suis navré, on n'est pas obligé, en Ville de Genève, de faire aussi luxueux. Je suis désolé, tout ce que fait la Ville de Genève est très cher et luxueux. Les autres communes font aussi des crèches, elles font aussi des salles polyvalentes... C'est marrant, c'est bizarre, parce que ce sont les mêmes entreprises, et c'est toujours beaucoup moins cher qu'en Ville de Genève! Donc il y a bel et bien un problème. On n'est pas obligé de faire des dorures et de mettre des barrières et des poignées en or. Malheureusement, c'est ça! Et on est à chaque fois confronté à cette problématique.

Je rappelle aussi le projet des Minoteries: 90 millions. On était les seuls à être contre, pas contre la rénovation, mais contre un projet pharaonique! C'est pharaonique! Tous les projets sont pharaoniques et puis, on le voit, on l'a encore vu tout à l'heure avec l'histoire des cuisinières, même si vous avez obtenu un important rabais, tout le monde ne peut pas, à Genève, se payer une cuisinière à induction; c'est la plus chère qui se fait. Il y a des cuisinières électriques bien moins chères que celles à induction; c'est le dernier modèle et le plus cher. Une fois de plus, il faut faire le mieux possible, le plus cher possible. Stop à cette inflation! Le seul moyen de dire stop, c'est de dire non au projet, ou alors on le renvoie en commission pour demander des économies, parce que je suis persuadé que c'est possible d'en faire; sur une masse de 30 millions il y a des économies possibles, et moi je demande formellement le renvoi de cette proposition en commission.

M. Pierre Gauthier (HP). On a bien compris que le Parti libéral-radical s'inquiète de l'augmentation des coûts sur un projet; c'est compréhensible, mais ce projet, j'aimerais bien le rappeler, a une importance particulière. En effet, au sein de ce projet se trouve la crèche qui devrait accueillir les enfants des parents qui travaillent à des horaires dits «atypiques», c'est-à-dire le soir, la nuit ou pendant des périodes où, en général, les autres personnes ne travaillent pas. Je crois qu'il faut être cohérent par rapport à ce que l'on choisit, à ce que l'on vote. On

4249

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

a voulu 200 policiers municipaux supplémentaires. On a voulu augmenter les effectifs du Service d'incendie et de secours (SIS)...

M. Daniel Sormanni. Heureusement!

M. Pierre Gauthier. . . . et c'est une très bonne idée, mais il faut aller jusqu'au bout de la logique. Si nous décidons d'avoir un personnel augmenté, qui travaille la nuit, il faut que ces personnes puissent aussi bénéficier des mêmes prestations que le reste de la population. C'est pour ça qu'il faut soutenir ce projet, notamment parce qu'il possède en son sein cette crèche qui sera, je pense, une crèche de nuit ou à horaire étendu, pour que les parents qui travaillent dans des conditions difficiles puissent aussi bénéficier de prestations comme le reste de la population. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, concernant les équipements, il a notamment été fait référence à la crèche, or le quartier de la Jonction a malheureusement le taux de satisfaction et de couverture le plus bas. La crèche va permettre à 146 enfants d'être accueillis. M. Gauthier en a parlé, il y aura cette crèche à horaire élargi et de nuit; il y aura également une halte-garderie, ce qui est très utile pour certains parents, et puis, surtout, des places d'urgence lorsqu'il est nécessaire de placer, pour toutes sortes de raisons, son enfant.

Par ailleurs, le site de l'ex-Artamis va voir sa population scolaire augmenter; il y aura environ 80 enfants supplémentaires sur ce périmètre. L'école de Plantaporrêts est aujourd'hui vétuste, la salle de gym n'est plus aux normes; il y aura donc sur le site un équipement à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'un équipement sportif. Celui-ci pourra, hors horaire scolaire, satisfaire les besoins du Service des sports et de toutes les associations sportives qui aujourd'hui souhaitent pouvoir étendre leurs activités dans les quartiers.

S'agissant du local polyvalent, il va servir pour les enfants du parascolaire, mais aussi pour les habitants. Vous dénoncez les coûts, mais aujourd'hui on a quand même beaucoup progressé en termes de multifonctionnalité des équipements, donc ces locaux parascolaires pourront aussi servir à l'usage des habitants. C'est une politique que le Conseil administratif souhaite voir se réaliser; nous

4250

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

l'étendons maintenant à l'ensemble de la ville, et c'est à la satisfaction de tout le monde.

Je suis contente de voir qu'une majorité se dessine autour de ces investissements. On doit certes reconnaître qu'ils ont un coût, mais le fait qu'on y mette les moyens nécessaires permet aussi leur durabilité. Je crois que c'est un élément qui n'est pas souvent rapporté dans vos propos. Je rappelle aussi que la centrale photovoltaïque permettra de produire de l'énergie, et je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait conforme aux engagements de la Ville de Genève en termes de développement durable. Merci pour votre attention.

Le président. Merci, Madame Alder. Je donne la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a un certain nombre de choses qui ont été dites qui doivent en préambule être rectifiées, notamment, Monsieur Sormanni, quand vous dites que la Ville de Genève pourrait arrêter de payer des cuisinières à induction... Vous n'étiez pas là quand j'ai répondu à cette question...

M. Daniel Sormanni (MCG). Si, j'étais là!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Neuf cent trente-quatre francs la cuisinière à induction posée et l'ancienne enlevée, je vous mets au défi de dire que c'est du gaspillage et que la Ville de Genève fait du luxe! Ces cuisinières à induction ont une durée d'existence de trente ans, elles ont les mêmes caractéristiques qu'une cuisinière vendue aujourd'hui sur le marché à 2460 francs. Alors c'est assez paradoxal... (Remarque.) Mais ca c'est la réalité...

M. Daniel Sormanni. Mais non, ce n'est pas la réalité!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quarante-six cuisinières à 934 francs... (Remarques.) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Sormanni! Je dis simplement que je relève la réalité des coûts. Par ailleurs, quand j'attribue des chantiers, parce que vous me donnez une autorisation de construire, une autorisation de dépenser, et que les autorités légales, les juges vérifient les attributions et me donnent raison d'avoir attribué au moins-disant, on me fait même un procès public; j'ai attribué des marchés publics, en défendant les intérêts de notre

collectivité, à une entreprise tout à fait légitime, tout à fait professionnelle. Donc je trouve assez paradoxal que M. Sormanni et d'autres me fassent ces reproches, qu'on répande cette rumeur qui existe depuis je ne sais pas combien de temps, depuis que je fais de la politique, que c'est toujours trop cher ce que fait la Ville de Genève... (Exclamations et remarques.)

Le président. S'il vous plaît, Messieurs!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Les mêmes, par ailleurs, me font un procès alors que ça a été validé, contrôlé par des juges spécialistes en construction et que ces travaux ont été attribués et contrôlés dans leur bienfacture. Les juges ont validé le travail de l'administration, et je tiens à remercier son personnel, y compris pour les cuisinières, l'ouverture de marché public et l'attribution de ces cuisinières; c'est peut-être prosaïque, toujours est-il que l'administration fait son travail et dépense franc après franc au mieux de ce qui est à faire. Voilà pour cette affaire-là.

En ce qui concerne le fond du débat, Mesdames et Messieurs, je l'ai toujours dit, je suis prestataire de services. Vous avez voté cette salle polyvalente, j'y étais opposé, non pas à la salle polyvalente en tant que telle, mais il y aura à peu près 1000 personnes sur le site d'Artamis; il y en a déjà 300 puisqu'il y a 100 appartements qui ont été ouverts il y a de ça une année. Il y a déjà 300 personnes sur le site et il y en aura 1000, je voyais donc mal cette salle polyvalente, avec les problématiques qu'elle comporte, les gens sortant un peu éméchés de cette salle et mettant un peu d'animation à 3 h ou 4 h du matin dans ce quartier.

Cela dit, vous êtes demandeurs, je suis prestataire de services, et je n'ai pas pu m'opposer. M^{me} Sandrine Salerno, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan me demandent de faire des programmes, et je n'en ai pas les moyens. Par contre, mon collègue de Zurich, je le répète toujours – Monsieur Dossan, prenez-en note, parce qu'il faudrait peut-être faire ce genre de propositions... –, mon collègue de Zurich des bâtiments, lui, a le droit de veto. Il peut dire «ça c'est hors de mon budget, je ne peux pas faire cette salle polyvalente, je ne peux pas faire ceci, c'est trop cher». Je n'ai pas la possibilité de faire ça dans le régime actuel. Donc si vous voulez vraiment prendre une mesure, attribuez-moi ce droit de veto; d'ailleurs, je le réclame depuis deux ans déjà auprès de mes collègues, mais je pense qu'ils n'ont pas intérêt à me donner ce droit, parce que je serrerais un peu plus les boulons! Voilà pour le fond.

Et puis, Monsieur le président, si vous êtes d'accord pour quelques minutes encore, une dernière chose: la densification de ce lieu qu'est Artamis. Je m'y suis encore promené dernièrement; on a un véritable problème. On a voulu y mettre

300 logements, ça veut dire 1000 personnes, avec tout ce qui va arriver comme intendance, si j'ose dire, la crèche, l'école, la salle de gym, la cuisine scolaire... Ce sera un quartier extrêmement dense. Je le regrette un peu, même si, et j'en viens en définitive à ce problème, le concours sur l'ensemble du site d'Artamis montrait déjà ces problématiques de densification. Je vous rappelle d'ailleurs, Monsieur Dossan, qu'il y a eu un concours sur la salle polyvalente, sur la crèche, sur les cuisines scolaires, dont vous auriez dû être au courant. Comme conseiller municipal, vous étiez invité au résultat de ce concours et vous avez été informé du programme de ce concours.

Toutefois, vous avez raison, je vais essayer de faire un effort pour améliorer la communication. Au moment où mes collègues me demanderont de changer le programme peu ou prou, je proposerai à la commission des travaux et des constructions d'organiser une audition et je leur présenterai les modifications importantes des programmes qui me sont demandés. Je vous remercie de votre attention, et je vous remercie par avance de me donner l'occasion de faire en sorte que notre ville soit agréable à vivre.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Monsieur Sormanni, vous avez la parole concernant votre mise en cause.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il ne faut quand même pas déformer les propos que j'ai tenus! Par rapport à cette problématique des cuisinières, il n'y a aucun magasin d'électroménager à Genève, et je sais de quoi je parle, qui vend une cuisinière à 2400 francs; ça c'est les prix catalogue, il n'y a personne qui fait ces prix-là, même en dehors des soldes, alors arrêtez de dire que vous avez obtenu un prix spécial. Ce que j'ai simplement dit, c'est qu'une cuisinière à induction, c'est le top de la cuisinière. On peut donc aussi réfléchir pour diminuer les coûts. Le crédit des Minoteries est déjà extrêmement élevé, et je vous fiche mon billet, on fait un pari, celui qui vous arrange, que vous ne tiendrez pas la barre avec les 90 millions et que ça va dépasser. C'est une rénovation compliquée parce que les gens sont dedans. Alors, d'abord, arrêtez de dire des choses que je n'ai pas dites, et puis surtout que vous avez obtenu un prix extraordinaire; c'est les prix catalogue dont vous parlez, et il n'y a personne, même en dehors des soldes, qui pratique ces prix...

Le président. Merci, Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni. Les vendeurs d'électroménager font tous des discount et ce sont les mêmes prix qui sont pratiqués toute l'année. Alors n'inventez pas des

4253

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

choses en prétendant qu'ils vous ont fait un carat tout à fait spécial. Et puis alors, en prime, et je termine là-dessus...

Le président. Non, non, non, sur la mise en cause! Vous avez terminé, Monsieur Sormanni! (M. Sormanni continue de parler.) Merci! Merci!

M. Daniel Sormanni. ... ces cuisinières viennent très probablement de l'autre côté de la frontière, et ils ont encore gagné de l'argent!

Le président. La parole est à M. de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Je suis un peu effaré d'entendre qu'on parle d'un bien de 27 millions et qu'on s'arrête sur la cuisine... Je ne sais pas s'il faut être cuisiniste pour bien gérer la Ville, mais je trouve ça un peu limite. Je tiens juste à dire qu'au niveau des coûts il faut vraiment tuer ce fantasme comme quoi la Ville vendrait ses prestations beaucoup plus cher, on a essayé de le faire en commission des travaux et des constructions et j'invite M. Sormanni à y venir pour tordre le cou à cette légende. (Remarque.) Mais amenez des chiffres, justement! Venez avec des chiffres!

Aujourd'hui l'indice de la construction à Genève a baissé de 1%; c'est colossal. On sait que partout en Suisse l'indice de la construction augmente et Genève est la seule ville où ça baisse à cause de cette concurrence. M. Pagani est soumis à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et on voit très bien qu'il y a une rude compétition au niveau du bâtiment, donc cessez de parler de cuisines, mais parlez de l'ensemble, parlez du gros œuvre, du second œuvre, et vous verrez que les prix n'ont jamais été aussi bas depuis une vingtaine d'années. Parlez de choses sérieuses, venez avec des chiffres, venez à la commission des travaux et des constructions qu'on puisse étudier ça correctement, au lieu de jeter des choses comme un populiste qui se respecte. Merci.

M^{me} *Marie-Pierre Theubet* (Ve). Il est de bonne humeur!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quand même, je trouve que c'est toujours très difficile de parler de millions, puis quand on parle de cuisinières, ça a l'air anodin, mais ça accroche toujours. Et pour cause! Monsieur Sormanni, vous me demandez de fait d'acheter des cuisinières normales...

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Encore faut-il savoir ce qu'est une cuisinière normale...

Le président. Excusez-moi, Monsieur, si vous voulez une discussion bilatérale, vous pouvez...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non mais, Monsieur le président, je trouve que c'est important, si vous permettez...

Le président. Monsieur Pagani, vous réclamez régulièrement qu'on traite vos objets; on le fait, mais si vous voulez parler des prix de cuisinières pendant des heures, voilà, vous rentrez dans le jeu... Poursuivez!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dis simplement que trouver une cuisinière normale, je sais très bien le faire, puisque j'en ai acheté une dernièrement. (Exclamations.) Mais juste pour dire, une cuisinière normale que M. Sormanni me demande d'acheter vaut au minimum 1000 francs...

M. Daniel Sormanni. Mais non!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Là, on a eu des cuisinières à induction pour 934 francs, donc je trouve que c'est quand même intéressant d'offrir à nos locataires une cuisinière à induction qui économise l'énergie de manière très importante, plutôt qu'une cuisinière qui gaspille de l'énergie et qui coûte plus cher; ça me paraît logique. Merci de votre attention, Monsieur le président.

Le président. Bien. Plus personne ne demandant la parole, les problèmes de cuisinières semblant être réglés, en tout cas momentanément, je vais donc passer au traitement des votes des délibérations. (*Remarque*.) Excusez-moi, effectivement on me confirme que vous avez demandé un renvoi en commission, Monsieur Sormanni. (*Remarque*.) S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, ça peut arriver! (*Rires*.)

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1156 A à la commission des travaux et des constructions est refusé par 65 non contre 7 oui.

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 43 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 45 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VI est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VII est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VIII est acceptée par 46 oui contre 28 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 28 233 400 francs dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques de 280 000 francs, et dont à déduire une subvention du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches de 730 000 francs, soit un crédit net de 27 223 400 francs, destiné à la construction d'un bâtiment d'équipements publics, comprenant: une salle d'éducation physique et des locaux parascolaires, des espaces pour la petite enfance et une salle pluridisciplinaire, situé boulevard Saint-Georges 21, sur la parcelle N° 4210, feuilles N° 5 et 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 28 233 400 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 573 400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art.* 4. La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 1 570 000 francs du crédit d'étude voté le 17 mai 2011 (PR-832) et le montant de 450 000 francs du crédit d'étude voté le 3 novembre 2010 (PR-834), soit un montant total de 29 243 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées par cette opération.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 217 080 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour la salle d'éducation physique et les salles parascolaires sises sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 217 080 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 430 francs destiné au mobilier, équipements et jeux pour les équipements petite enfance sis sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 430 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 481 000 francs destiné au matériel scénique mobile pour la salle pluridisciplinaire sise sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 481 000 francs.

Proposition: construction d'un bâtiment d'équipements publics au 21, boulevard Saint-Georges

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

4258

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 79 000 francs destiné au mobilier et équipements pour la salle pluridisciplinaire sise sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles $N^{\circ s}$ 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 79 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 23 000 francs destiné aux équipements informatiques pour la salle pluridiscipli-

naire sise sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 23 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2022.

DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 000 francs destiné aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment sis sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2022.

DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

4260

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 189 000 francs, dont à déduire une participation du Fonds énergie et climat de 189 000 francs, soit un montant net de 0 franc, destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment sis sur la parcelle N° 4210 propriété de la Ville de Genève, feuilles N° 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 189 000 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

6. Projet de délibération du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Anne Carron, Lionel Ricou, Jacques Pagan, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives» (PRD-129)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote par le Grand Conseil de la loi L 11388;
- que la Constitution cantonale règle la composition, l'élection et la publicité des séances du Conseil municipal, mais ne dit mot de ses compétences. Il convient donc de se référer, à cet égard, à la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05);
- que l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes prévoit que le Conseil municipal délibère notamment sur les plans d'utilisation du sol et leurs règlements d'application (lettre p), le statut du personnel communal et l'échelle des traitements et des salaires (lettre w). Selon l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, il peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes;

¹Annoncé, 2957. Motions d'ordonnancement, 3028, 3421.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

- qu'on ne saurait donc exclure la possibilité pour le Conseil municipal d'adopter une règle conférant à ses commissions le pouvoir d'amender un projet du Conseil administratif ou du maire au motif que le Conseil municipal ne disposerait pas du pouvoir d'édicter des règles de droit;
- que cette règle aurait l'immense avantage de permettre une rationalisation du débat budgétaire dans les communes, de gagner du temps, tout en respectant pleinement les droits du plénum,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 90, «Premier débat», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21111) est modifié comme suit:

«Art. 90 Premier débat

- »¹ (nouvelle teneur) Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition telle qu'amendée en commission, y compris le projet de budget.
- »² (nouveau) Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au Conseil municipal, qui peut les amender.
 - »3 (anciennement 2) Inchangé.
 - »4 (anciennement 3) Inchangé.»

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste un petit rappel: il s'agit simplement de modifier le règlement du Conseil municipal (RCM) quant aux dispositions relatives aux compétences délibératives, pour permettre que les discussions dans les commissions spécialisées – enfin, toutes les commissions – puissent être validées directement par ce Conseil municipal. Je m'explique: tout ce qui est décidé en commission doit être repris à zéro ici au municipal, c'est-à-dire que vous pouvez faire tous les amendements que vous voulez dans les commissions, quelque part ils ne servent à rien, puisqu'on repart ici de la proposition de base. C'est vrai dans le budget, mais c'est vrai aussi dans toutes les autres délibérations. Cela complique quand même la manière de procéder, principalement pour le budget. Je vous rappelle que, pendant de nombreuses années, c'était comme ça que c'était pratiqué, sous

Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

d'anciennes interprétations de la loi, parce que la loi sur l'administration des communes (LAC) n'a pas changé depuis quelques lustres. C'est simplement une question d'interprétation de la LAC; de nouveaux responsables ont interprété la loi différemment à leur arrivée.

Déjà en 2012, sous l'égide du président de la commission des finances d'alors, M. Alberto Velasco, socialiste, nous avions pris la décision de continuer à fonctionner selon cette pratique, et il avait été déposé à ce Conseil municipal un projet de règlement pour procéder ainsi, c'est-à-dire qu'on présentait les textes au Conseil municipal avec toutes les modifications faites dans les commissions. Ensuite, évidemment, tout le monde, y compris le Conseil administratif, avait la faculté de déposer un amendement pour revenir en arrière. Il faut quand même valoriser le travail dans les commissions, que ça serve à quelque chose, faute de quoi il faut tout voter en plénum ici, si possible en se bandant les yeux et en se bouchant les oreilles... Ce règlement a été adopté, à une très large majorité, je ne me la rappelle plus exactement, mais en tout cas très large. Or la Surveillance des communes, au nom d'on ne sait quoi, d'une interprétation de la LAC, a refusé ce règlement.

Partant de là, puisque, vous le savez, je suis aussi député au Grand Conseil, j'ai déposé un projet de loi au Grand Conseil. Nous voulions une autre interprétation de la LAC pour les communes qui le souhaitent, parce qu'il y en a qui ne le souhaitent peut-être pas; dans les petites communes ce n'est peut-être pas nécessaire, mais dans les grandes communes ça l'est. Je sais qu'en tout cas Meyrin a toujours pratiqué comme ça, et personne n'y a jamais rien vu, parce qu'évidemment la Surveillance des communes a l'œil sur la Ville de Genève, le reste elle «s'en fiche» un peu, passez-moi l'expression – je le mets entre guillemets. J'ai donc déposé un projet de loi au Grand Conseil visant à permettre aux communes qui le souhaitent de pouvoir modifier leur règlement et de pratiquer ainsi, à savoir que les projets modifiés en commission sont ceux qui sont présentés au délibératif.

Cela dit, c'est également la pratique en vigueur au Grand Conseil; les commissions du Grand Conseil sont décisionnaires, et ce qui est présenté au plénum c'est ce qui ressort des amendements et des modifications des commissions. C'était logique de faire la même chose. Cela permet en tout cas, quoi qu'on puisse en dire, de raccourcir les débats, parce qu'un certain nombre de choses se décident en commission, en fonction d'auditions, en fonction d'affinités, et c'est rare qu'elles soient remises en cause. Elles peuvent être remises en cause, mais enfin c'est rare. Cela nous permet d'avancer plus vite. D'ailleurs je me souviens, il n'y a pas si longtemps que ça, d'un budget où on avait terminé à trois heures de l'après-midi... au lieu de se retrouver avec un budget 2017 pas voté! Il va l'être bientôt, j'espère...

Ce projet de loi a été accepté par une majorité du Grand Conseil et il est entré en vigueur il y a déjà plusieurs mois, parce qu'il avait été accepté au Grand

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

Conseil le 1^{er} septembre 2016, je crois; le délai référendaire étant largement passé, j'ai donc déposé ce projet de modification du règlement, qui permet à la Ville de Genève de pratiquer ainsi. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter ce projet de délibération. Ce n'est pas un combat gauche-droite, il s'agit simplement de faciliter le travail et de rendre responsables les conseillers municipaux et de valoriser leur travail en commission, parce que, autrement, c'est un petit peu du travail de singe. On peut déposer trente-six mille amendements au budget, on arrive ici et on recommence tout à zéro. Donc ça n'a pas tellement de sens, et je crois que le mieux c'est de procéder ainsi, ce qui n'empêche pas, et je le répète encore une fois, tout un chacun, y compris le Conseil administratif, de revenir en arrière sur tel ou tel point, et de déposer un amendement.

Il s'agit de faciliter le travail et de valoriser le travail des conseillers municipaux, comme ça se pratiquait depuis toujours; en tout cas moi j'ai toujours vu faire comme ça, de 1979 à 2003 où j'ai siégé dans ce Conseil, et c'est en arrivant ici en 2011 à nouveau que j'ai vu que désormais on faisait autrement, tout simplement parce que la Surveillance des communes en avait décidé ainsi, selon une autre interprétation juridique de la LAC. Je vous invite donc à accepter ce projet de délibération PRD-129 qui renforce les compétences délibératives des commissions parlementaires dans lesquelles vous siégez. Vous avez certainement envie que ce que vous dites et votez en commission soit présenté à ce Conseil municipal, afin de pouvoir changer les choses que vous souhaitez pouvoir changer. Voilà. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Merci.

M^{me} **Maria Pérez** (EàG). En préambule, je fais une demande formelle de la part de M^{me} Hélène Ecuyer et de moi-même. A la demande de notre groupe, nous désirons retirer la signature de ce projet de délibération; je vais vous expliquer pourquoi.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous n'avez pas le droit!

M^{me} *Maria Pérez*. Vous pouvez transmettre à M. Sormanni, s'il vous plaît, Monsieur le président, que nous sommes autorisés à retirer la signature, vu qu'il y a des précédents, notamment quand on avait voulu faire une réunion ad hoc sur Naxoo, où une douzaine de personnes s'étaient pressées auprès du Secrétariat pour retirer leur signature!

Le président. Madame Pérez, calmez-vous!

Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

M^{me} *Maria Pérez.* Je suis calme. Je vous demande simplement... c'est une demande formelle. Maintenant nous allons vous expliquer pourquoi. Effectivement, il y a le point de vue que les choses sont beaucoup plus claires une fois sorties de commission. Cela dit, quand on voit l'équilibre politique de ce plénum, quand on voit aussi les amendements quelque peu fantaisistes, les coûts fantaisistes...

Le président. Excusez-moi, mais je trouve votre intervention un peu paradoxale. Vous annoncez que vous retirez votre signature, donc vous pouvez vous rasseoir...

M^{me} *Maria Pérez*. On retire notre signature...

Le président. A ce stade de nos débats ce sont les auteurs qui parlent, donc on prend acte de votre demande et on l'intégrera.

M^{me} *Maria Pérez*. Eh bien, je reprendrai la parole; je vous remercie, Monsieur le président. Très bien! Merci.

Le président. Voilà... Merci, Madame Pérez.

(Remarques de M. Sormanni.)

Le président. Je continue de donner la parole aux auteurs, soit maintenant à M. Adrien Genecand.

(Remarques de M. Sormanni.)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni!

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. La volonté des signataires de ce texte est relativement simple; M. Sormanni l'a rappelé, c'est simplement qu'on fasse exactement ce que font tous les délibératifs et législatifs

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

de Suisse, c'est-à-dire que le travail qui est fait en commission soit valable. Qu'on soit de gauche ou de droite, il s'agit de l'importance qu'on veut finalement bien accorder à ce travail, qu'on consacre en votant ce texte. Sinon, vous partez du principe que, quoi que vous fassiez en commission, cela ne compte pas. A moins que vous ne pensiez que les textes du Conseil administratif doivent être votés tels quels, sans discussion ni modification – et c'est probablement là le problème pour une partie de cette enceinte –, à moins que vous ne fassiez partie de ce camp-là, on peut penser que n'importe quel texte qui vient du Conseil administratif peut être étudié et modifié. Si on décide qu'il est valable sans retouche, il est voté; si on décide qu'il y a quelques retouches à apporter, elles sont votées en commission, et c'est sur cette base-là, issue de la majorité de la commission, qu'un rapport est rendu, que le plénum doit se prononcer. C'est valable au niveau de la Confédération, c'est valable au niveau du Canton, il n'y a pas de raison que ça ne joue pas en Ville de Genève. Je vous remercie.

Le président. Y a-t-il d'autres auteurs qui souhaitent prendre la parole? Ça ne semble pas être le cas.

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée par 39 oui contre 35 non.

M^{me} Martine Sumi (S). M. Sormanni a décrit l'histoire de ce projet de délibération. L'historique était exact; à l'époque les socialistes s'étaient joints à cette idée, mais depuis ils ont évolué. En fait, bien que la LAC puisse maintenant autoriser cette possibilité, elle ne l'impose évidemment pas aux communes, et il nous a semblé qu'au niveau de la transparence des débats démocratiques, par rapport à des objets qui sont vraiment très proches de la vie des gens, tels que les crèches, la voirie, les pompiers, les choses vraiment très concrètes qui nous préoccupent au quotidien, il était important que la population puisse vraiment suivre les débats, complètement, et que c'était nécessaire que lors de nos plénums, il puisse y avoir cet accès-là.

En aucun cas nous ne sommes obligés de faire comme le Grand Conseil. Je pense qu'un plénum municipal, proche des gens, proche du quotidien, se doit de donner davantage d'informations que sur des lois très complexes qui ont certes aussi des incidences dans la vie des gens, mais avec une complexité autre que les nôtres. C'est pour ça que les socialistes vous invitent à refuser ce projet de délibération.

M. François Mireval (S). En complément à ce que M^{me} Sumi vient de rappeler, le Parti socialiste a étudié ce projet de délibération en détail, au regard de l'historique, puisqu'à l'époque, comme l'a rappelé l'élu du Mouvement citoyens

Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

genevois, un socialiste avait également fait cette proposition. Le Parti socialiste s'est d'abord posé la question de l'efficacité de cette proposition. Gagnerait-on réellement du temps lors des débats? Cette proposition stipule qu'au moment des débats les amendements de la commission sont présentés, ainsi que le projet initial, ce qui revient à dire qu'au lieu de parler dans l'ordre A-B, on parlera dans l'ordre B-A, tout en sachant que le Conseil administratif, en particulier lors du budget, a la compétence de redéposer à tout moment son projet si l'amendement de la commission ne lui convient pas, ce qui revient à dire qu'il n'y a strictement aucune efficacité; il n'y a pas de temps gagné réellement lors des débats avec cette proposition.

Deuxièmement, le Parti socialiste s'est posé la question de la transparence démocratique par rapport à la population. Si ce sont les amendements issus de la commission des finances qui sont discutés le samedi matin au moment du début des discussions, comment le public, le corps électoral peut-il avoir connaissance pleine et entière de ce dont nous sommes en train de discuter? Le processus habituel, c'est que le projet de budget est présenté à la commission des finances, puis à la presse, et tout le Conseil municipal en a connaissance, et la commission des finances commence à l'étudier. De cette manière, la presse peut en divulguer le contenu, les détails sont connus de la population, et vous avez certainement comme moi fait l'expérience d'avoir affaire à des citoyennes et des citoyens qui vous disent que sur tel point, le budget décide ceci ou cela, et il vous est sûrement arrivé, comme à moi, d'avoir affaire à des personnes qui connaissaient mieux l'historique et les montants de certaines rubriques budgétaires que vous-mêmes, ce qui crée des situations presque amusantes et paradoxales. Il est fondamental que la population, le corps électoral soit informé du contenu du budget, le plus à l'avance possible, et surtout du contenu des discussions qui seront menées dans ce plénum. Si ce sont les amendements de la commission par lesquels nous commençons le débat, ces amendements sont votés peu de temps avant le débat du plénum, et il est donc très difficile de comprendre de quoi il retourne, d'autant plus qu'il y a la question du secret des délibérations, dont on sait qu'il n'existe parfois que parce qu'on y croit... mais enfin il y a quand même une question de processus, qui fait que si l'on parle d'abord des amendements de la commission, la population, qui peut nous regarder sur Léman Bleu en direct, ne sait pas de quoi nous sommes en train de parler, ou à peine; peu de gens auront le temps de prendre connaissance des modifications proposées par la commission des finances.

Parmi les partis signataires de ce projet de délibération, il y a des partis de droite qui sont très à cheval sur des questions de transparence démocratique, qui en commission des finances n'ont de cesse que de demander des documents, des précisions, des explications, et de les obtenir, et de se féliciter de les obtenir. Pourquoi refuser cette même transparence démocratique au corps électoral et à

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

la population, en inversant cet ordre de discussion? C'est pour toutes ces raisons, pour des raisons d'efficacité et de transparence démocratique face au corps électoral et à la population, que le Parti socialiste vous invite à refuser ce projet. Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts s'opposeront également à ce projet de délibération, dont, je dois dire, nous avons eu un peu de peine à comprendre l'urgence subite, qu'il fallait absolument voter aujourd'hui, au lieu de suivre le processus normal, mais bon... La commission des finances, d'habitude, étudie dans le détail un projet émis par le Conseil administratif, en tout cas elle devrait. Quand un de nos préopinants dit que tous les délibératifs en Suisse ont ce droit de modifier le budget, ce n'est pas tout à fait exact, mais passons là-dessus... Les droits des communes selon les Cantons seront fortement modifiés, et cette assertion est tout à fait incorrecte.

Nous, on pourrait encore discuter si la droite de ce Conseil municipal avait fait preuve, jusqu'à ce jour, d'une volonté réelle de vouloir travailler en commission des finances... mais on voit que cette volonté n'existe pas, et elle n'existe pas tout simplement parce que la droite élargie n'est pas du tout unanime la plupart du temps sur les coupes qu'il faut amener. Quand on voit que la commission des finances a joué les pantouflards pendant plusieurs mois pour préparer parfois dans l'improvisation la plus totale toute une série d'amendements, je suis un petit peu inquiet que l'on doive étudier en dernière minute, évidemment en plénière, toute une série d'amendements qui seraient improvisés dans la dernière séance de cette commission des finances.

Evidemment, vous avez la majorité, vous l'avez assez dit, vous êtes d'une arrogance sans bornes à cet égard... (protestation, cris) puisque, hier, nous l'avons entendu à maintes reprises, vous nous l'avez dit et affirmé, soit, eh bien assumez, faites des propositions en commission, et refaites ces mêmes propositions en plénière. N'ayez pas peur du débat, et ne faites pas comme vous avez fait jusqu'à ce jour, et comme vous ferez, parce que vous avez peur du débat devant la population (protestations), parce que vos coupes, et vous le savez très bien, sont impopulaires. Il suffit de voir le magnifique résultat lors des dernières votations sur les coupes que vous avez eu le plaisir de nous mettre sur la table; comme vous savez que ces coupes sont totalement impopulaires, vous continuerez d'agir de la sorte. Pour cette raison, parce que vous ne jouez pas ce jeu d'ouverture et de démocratie, nous nous opposerons à ce projet de délibération. Je vous remercie, Monsieur le président. (Remarque de M. Claude Jeanneret.)

M. Claude Jeanneret (MCG). Pour une fois que j'ai essayé... (Rires.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je crois que tout a été dit par les collègues de l'Alternative. Nous avons décidé après moult réflexions de refuser ce texte. Effectivement cela est fait au Grand Conseil, mais vu les débats qui ont lieu dans ce plénum, vu les amendements et le détricotage auquel se livre la droite élargie depuis quelques mois sur les divers projets présentés, nous pensons que, par transparence, pour offrir à la population le projet de base contre lequel elle pourra se mobiliser si elle le désire, il est simplement beaucoup plus loyal, beaucoup plus transparent et démocratique de procéder comme nous le faisons actuellement. Voilà, tout a été dit; nous refuserons.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettrez à M. Gomez qu'il m'a prêté un certain nombre de propos que je n'ai pas tenus; je n'ai pas dit que c'était dans toute la Suisse, j'ai dit que c'était à Genève, alors il faut qu'il se débouche les oreilles pour qu'il entende mieux ce que j'ai dit tout à l'heure. Il faut quand même relever le piquant de la chose, parce qu'au Grand Conseil cette modification a été votée par les Verts, par les socialistes, par Ensemble à gauche, par le Mouvement citoyens genevois et, finalement, après avoir hésité, par le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre. Les seuls qui ne l'ont pas votée, ce sont les membres du Parti libéral-radical. Alors laissez-moi rire, laissez-moi rire de vos propos, quand vous dites qu'on ourdit un complot pour modifier le budget, etc. C'est simplement une question de logique.

Vous transmettrez aussi à M. Mireval qu'il n'était pas encore élu au Conseil municipal à cette époque et qu'il n'a donc pas pu constater quelque chose qu'il prétend avoir vu et constaté. Quand on fonctionnait comme ca, en général on terminait très tôt, tout simplement parce que ça va beaucoup plus vite; d'abord, il y a moins d'amendements, ils ont déjà été faits en commission des finances, et pour la plupart ils ne sont pas contestés. Mais bon, c'est votre façon de voir les choses; je constate simplement que si ça a été fait comme ça c'est parce qu'on a eu la discussion ici. Cette proposition ne vient même pas de moi, elle vient de M. Velasco, qui nous l'a proposée en 2012 à la commission des finances, et que nous avons acceptée. C'est suite à ce débat-là et au refus de la Surveillance des communes de valider ce projet qu'on a décidé ensemble, aussi avec M. Velasco qui était même le rapporteur sur cet objet au Grand Conseil – mais je vois que vous aimez bien contrarier vos édiles au Grand Conseil... –, de déposer une petite modification de la LAC pour les communes qui le souhaitent. Certaines prendront cette option, d'autres ne la prendront pas; comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour les petites communes ça n'a pas tellement d'importance, par contre pour la Ville de Genève et pour les communes suburbaines ça peut en avoir.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

Par conséquent c'est suite à ça que ce projet a été déposé, de façon à pouvoir en discuter ici, et je suis très surpris de voir certaines réactions. Je pense que vous avez eu peur de la «toute méchante» M^{me} Salerno, je mets ça entre guillemets, qui a dû vous faire la leçon: «Ne faites surtout pas ça, parce que ça va mettre à mal mon budget.» Alors c'est votre choix, mais je trouve cela dommage, parce que je pense que c'était une bonne proposition. Puis il est cocasse qu'au Grand Conseil ceux qui étaient contre, c'était le Parti libéral-radical, et ce n'était pas faute d'avoir tenté de les convaincre, aussi bien moi au Grand Conseil que les collègues du municipal. C'est exactement ce qui se passe au Grand Conseil, alors vous devriez dire aux députés au Grand Conseil qu'ils changent la règle, parce que ce qui est possible au Grand Conseil ne l'est pas ici en Ville de Genève ni dans les communes. Je ne vois pas quelle est la problématique ni en quoi ça met en danger la transparence.

J'avais envie de rire, et vous transmettrez à M. Mireval, quand il a dit que la population ne sera pas informée... Vous lui transmettrez, mais je lui dis directement... Vous connaissez le gros bouquin du budget avec toutes ces lignes dedans, il y en a beaucoup... Vous savez, la population est tout à fait au courant, et puis elle le reçoit! C'est un tous-ménages, il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville de Genève, et les gens comprennent toutes les lignes! Ne venez pas dire que la population ne sera plus informée, elle ne l'est pas plus aujourd'hui. Il y a un projet de budget qui est déposé, il y a une conférence de presse, et les gens n'en savent pas plus; ils n'ont ni le bouquin, ni une quelconque information, ni du Conseil administratif, ni du Conseil municipal, ni de la commission des finances, ni de personne. Simplement, cet argument n'a pas de sens. Vous avez envie de tuer votre chien, alors vous dites qu'il a la rage. Ce serait plus clair, finalement, de le dire ainsi.

Moi, je pense que c'est une bonne façon de procéder, parce que c'est comme ça que ça doit être fait. Au Grand Conseil, ça ne pose de problème à aucun groupe politique, qu'il soit de gauche, de droite, du centre, ni de gauche ni de droite, ce qui est notre cas; ça fonctionne très bien, et ça permet de gagner du temps. Je vous signale quand même que le budget de l'Etat – 8 milliards – est voté trois fois plus vite que le budget de la Ville de Genève... Trois fois plus vite! Et il y a d'autres enjeux... Pourtant on avait terminé vendredi après-midi, alors que nous, on y passe les samedis et les soirées, les lundis et les mardis... Je vous rappelle qu'on a même terminé une fois à 7 h ou à 8 h un mardi; on a siégé toute la nuit du lundi au mardi. Ce n'est donc pas pour autant que le budget est meilleur, et ce n'est pas pour autant que le débat démocratique, la palabre que nous devons avoir, était meilleur; simplement, ça permet de gagner du temps, ça permet le débat démocratique et ça permet d'avancer. C'est pourquoi je vous invite quand même à le voter et à suivre ce qu'ont fait vos députés au Grand Conseil, aussi bien Ensemble à gauche que les Verts et les socialistes. Merci!

Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Je n'ai pas forcément entendu ni de demande de renvoi en commission, ni de discussion immédiate, mais ça m'a certainement échappé, donc si jamais quelqu'un voulait bien me préciser ce que vous comptez faire de cet objet... Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. La remarque que vous venez de faire au sujet d'un éventuel renvoi en commission est intéressante. On peut se demander à quoi servirait un renvoi en commission étant donné qu'une grande partie des intervenants précédents viennent de nous démontrer pendant une demi-heure qu'un renvoi en commission ne sert à rien... J'ai un peu de peine à comprendre comment on a pu nous expliquer hier pendant plus de deux heures qu'il fallait renvoyer un certain projet en commission parce qu'on devait l'analyser et nous dire aujourd'hui qu'il ne faut pas tenir compte du travail en commission et qu'il faut recommencer à zéro en plénière.

Dans tous les parlements du monde, quand un projet est renvoyé en commission et qu'on le ressort, les travaux parlementaires se font sur la base de ce qui est sorti de commission. Dans tous les parlements du monde, ceux qui s'opposent au résultat du travail de la commission tentent de le détricoter et de le modifier lors de la séance plénière. Est-ce un déni de démocratie? Est-ce là la marque d'une dictature? Non. C'est simplement la logique qui veut qu'on travaille sur le projet le plus récent, c'est-à-dire celui qui est sorti de commission.

Aujourd'hui, par exemple, dans le cadre du débat budgétaire, on a un rapport de majorité et des rapports de minorité. Ça se fait dans tous les parlements du monde et ici aussi, sauf que la différence, ici, c'est que le rapport de majorité doit se faire valider en plénière, en ce sens qu'on doit reprendre à zéro tout ce qu'on a fait en commission. On doit ainsi le reprendre entièrement à zéro, parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas la compétence de commencer nos travaux sur la base de ce qui est sorti de commission et qu'on doit les faire sur la base de ce qui est entré en commission. Cela signifie que, selon les propositions, celles-ci ont considérablement changé durant les travaux en commission, que ce soit parce que le Conseil administratif les a modifiées, ou simplement selon l'analyse que la commission parlementaire en a faite, et on doit pourtant reprendre ce travail à zéro en plénière.

C'est donc relativement logique, et en son temps le conseiller municipal socialiste Velasco l'avait compris, que les travaux de plénière de sortie de commission se passent sur la base du rapport de commission, et que ceux qui s'opposent à ce qui s'est passé en commission tentent de le défaire, de s'y opposer en séance plénière. Mais non! Il est assez piquant de voir que ceux qui accusent la nouvelle majorité de ne pas vouloir travailler et traitent ses membres de pantouflards sont ce soir les pantouflards des travaux de commission! Parce qu'en gros ce qu'ils nous disent c'est

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

ceci: «Cette proposition ne nous va pas parce que, vous comprenez, ça demande du travail supplémentaire en plénière pour nous opposer aux décisions de commission qui ne nous plaisent pas.» Cela alors même que c'est logique qu'on travaille non pas sur la proposition de départ mais sur la proposition la plus récente.

Dois-je donc comprendre que certains ici n'ont pas envie de travailler et de se battre pour leurs idées? Qu'ils aimeraient en gros qu'on reste dans un travail illogique simplement parce que ça les aide un petit peu plus dans leur posture politicienne? Aujourd'hui, ce n'est pas un débat gauche-droite ou un débat pour savoir comment on doit traiter un rapport de commission, c'est un débat de pure logique. Les travaux de commission servent à approfondir un dossier, et ils amènent parfois à le modifier. Les travaux doivent donc être repris sur la base du rapport qui est sorti de commission; libre alors à ceux qui étaient contre les propositions et les votes faits en commission de s'y opposer en déposant des amendements. Libre également à eux de diffuser le rapport de commission qui, je vous le rappelle, est public, s'ils estiment que cela est nécessaire.

Est-ce que le Grand Conseil genevois, le Conseil national ou l'ensemble des parlements en dehors de ce canton ne sont pas démocratiques parce qu'ils fonctionnent de cette manière? On devrait donc croire que les Conseils municipaux du canton de Genève sont les parlements les plus démocratiques du monde? Non! A l'inverse, ils sont les délibératifs qui coûtent le plus cher de Suisse et qui ont le moins de compétences, mais apparemment ça ne pose pas de problèmes à certains. Donc pour une simple raison de logique, d'efficience et d'efficacité, nous vous demandons de soutenir cette proposition, afin que les travaux de plénière se fassent sur la base des travaux faits en commission, et non plus de la proposition initiale. Cela se passe ainsi dans tous les parlements du monde, et ceux qui s'y opposent ce soir ne sont qu'une bande de pantouflards et de revanchards. Je vous remercie.

M. Jacques Pagan (UDC). L'Union démocratique du centre soutient bien entendu ce texte, parce que l'un de nous en est cosignataire, après discussion et après une étude approfondie du sujet. Mais je crois que nos amis de la gauche sont empreints ce soir d'une certaine mauvaise volonté que je n'ai jamais trop trouvée auprès de l'une des leurs... M^{me} Virginie Studemann-Wathier qui a pris hier congé de nous faisait valoir dans son message d'adieu l'immense regret de devoir constater que, dans le fond, nous, au sein du Conseil municipal, nous n'avons pratiquement aucune prérogative quelconque; nous sommes soumis pratiquement au diktat du Conseil administratif, lequel Conseil administratif est soumis de son côté au diktat du Conseil d'Etat, du Canton, etc.

Alors, je regrette cela, car c'est une démarche qui n'enlève rien aux prérogatives du Conseil administratif. C'est une démarche, comme l'a relevé mon collègue Sormanni, qui valorise l'activité des membres de ce Conseil, qui s'expriment

Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

d'abord sur un projet du Conseil administratif en commission. Les commissions sont composées de tous les représentants des partis de ce Conseil, donc l'accusation qu'on va cacher quelque chose, qu'il y aurait atteinte au principe de la transparence, est totalement mensongère, et j'aimerais bien quand même que vous ayez l'honnêteté de lire le texte de ce projet de délibération, qui est extraordinairement clair et qui indique clairement qu'il s'agit de ne rien cacher, mais vous ne voulez pas le lire, et c'est ça votre erreur; vous vous trompez...

Le nouvel article 90 indique ceci dans son alinéa premier: «Le premier débat porte sur les conclusions de la proposition telle qu'amendée en commission, y compris le projet de budget.» Cela présuppose que manifestement on parlera de l'idée de fond, l'idée première émise par le Conseil administratif. On ne va pas arriver, nous, lors du travail en commission, avec des idées complètement en dehors du sujet! Nous allons bien partir, quand même, dans le cadre de nos débats en commission, du texte de base soumis à notre attention!

L'alinéa 2 de cette disposition amendée dit ceci: «Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au Conseil municipal, qui peut les amender.» Moi, je ne vois pas ce que vous trouvez de secret, de cachottier ou de quoi que ce soit d'anormal. Je suis extrêmement choqué par les accusations de principe prononcées par certains d'entre vous, même de leur position de base, parce que c'est faire injure à l'ensemble du Conseil municipal, notamment à ceux qui ne sont pas de votre bord politique, de vouloir cacher quelque chose, de vouloir non seulement vous mentir à vous, mais de mentir à la population, ce qui n'a jamais été le cas, ce qui ne sera jamais notre cas et ce que vous refusez, vous, d'admettre; et ça, je me dois de vous le dire, c'est très largement malhonnête.

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Le bureau a décidé de clore la liste. Les deux derniers intervenants sont M. Mireval et ensuite M. Holenweg. Je donne donc la parole à M. Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Je rappelle aux élus du Mouvement citoyens genevois que l'historique, certes, est peut-être intéressant, mais ce parti n'a pas répondu sur les points que j'ai soulevés, soit l'efficacité et la transparence. L'historique d'un débat peut être intéressant, certes, les personnes changent, les idées peuvent évoluer également. Concernant la transparence, il s'agissait surtout de transparence du projet de budget présenté dans cette enceinte, mais tel qu'il peut être compris par la population; il y a une question de délai. Quand le projet sort du Conseil administratif et qu'il est présenté, il y a un certain nombre de semaines assez intéressant qui permet d'un côté à la commission des finances de faire son travail et de l'autre à

SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives

la population d'en prendre connaissance par l'intermédiaire de la presse. C'est pour que ce délai, notamment, soit suffisant qu'il est important que nous discutions d'un projet de budget connu de tous, que la citoyenne et le citoyen qui regardent Léman Bleu un samedi à 8 h – ça arrive, j'en connais et vous en connaissez aussi – sachent précisément de quoi il est question, et c'est dans ce sens-là que le Parti socialiste parlait de transparence.

Quant à l'accusation de pantouflardise issue des rangs du Parti libéralradical, ce sont de jolis mots; je renvoie simplement aux faits le Parti libéralradical, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et le Parti démocrate-chrétien – non, pardon, pas le Parti démocrate-chrétien, mes excuses; le Parti démocrate-chrétien a été constructif sur ce point-là... Je les renvoie au vote de décembre en commission des finances sur les discussions à mener sur les amendements. Après le refus d'entrer en matière sur le budget ici, les commissaires socialistes ont demandé trois fois en décembre en commission des finances de travailler sur les amendements. Seuls les commissaires socialistes et démocrates-chrétiens ont voté le travail à faire sur ces objets.

Une voix. Et les Verts!

M. François Mireval. Et les Verts, oui! Mes excuses. Le Parti socialiste, les Verts et le Parti démocrate-chrétien ont seuls voté le travail. Les pantouflards sont donc à chercher au Mouvement citoyens genevois, à l'Union démocratique du centre, au Parti libéral-radical et même, sur ce cas-là malheureusement, du côté d'Ensemble à gauche.

M. Daniel Sormanni (MCG). Arrête de nous insulter! Il y en a marre!

Le président. Oui, moi aussi, Monsieur Sormanni, j'en ai marre! (*Remarque de M. Sormanni*.) Vous n'êtes pas obligé de répondre! Vous pouvez redemander l'ouverture des débats, si vous voulez... Comme ça on fait le travail de commission en plénière! (*Remarque de M. Sormanni*.) Ça suffit!

M. François Mireval. J'en ai presque terminé, mais puisqu'il y a eu interruption je rappelle aux auteurs de ces interruptions que les derniers éléments que j'ai apportés sont des faits, des faits relatifs au travail ou à l'absence de travail, au refus d'entrer en matière sur le travail à faire en commission des finances. Sur les dizaines d'amendements déposés, une bonne moitié d'entre eux auraient pu

aux compétences délibératives

42.74

être discutés en décembre en commission des finances, débattus, voire votés, et ajoutés dans un projet de budget amendé. Les partis que j'ai mentionnés l'ont refusé, donc le compliment de pantouflard peut retourner à l'expéditeur; vous transmettrez, Monsieur le président. (Applaudissements.)

Le président. Oui, Monsieur Mireval, je transmettrai, mais je ne suis pas sûr d'avoir saisi tous vos propos. J'ai un peu l'impression que vous avez rapporté des propos qui sont encore en commission à ce stade, donc voyez... d'accord? (*Remarque*.) C'est une erreur?... Je donne la parole à M. Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Indépendamment de la procédure qui est proposée ou de la procédure actuelle, je crois qu'il faut rappeler que le projet de budget fait l'objet d'un débat politique public dès que le Conseil administratif nous le transmet. Le débat politique sur le projet de budget s'amorce à la fin du mois d'août, au début du mois de septembre, alors que la procédure qui nous est proposée aujourd'hui par la droite soit acceptée ou qu'on garde la procédure actuelle, ça, ça n'y change rien. Le débat porte sur le projet de budget tel qu'il nous est transmis, et c'est effectivement le travail du Conseil administratif qui fait la base du débat. Je ne voudrais pas dévaluer le rôle fondamental des commissaires aux finances, eux-mêmes sont d'ailleurs persuadés qu'ils jouent un rôle fondamental, ni dévaluer le prestige de cette commission qui est elle-même persuadée que son prestige est incomparable, mais en réalité presque tout le monde se contrefout de savoir ce qui se passe en commission des finances.

Alors, que le plénum se prononce finalement sur les résultats des travaux ou des non-travaux de la commission des finances ou sur le projet du Conseil administratif ne change rien à notre travail, à nous, d'élus politiques, qui est d'animer le débat public dès que le Conseil administratif a transmis son projet de budget. Ce travail, on l'a fait jusqu'à présent, on l'a fait l'année dernière jusqu'à lancer un référendum contre le résultat des travaux du plénum, ça non plus ça ne change rien sur ce point. Je suis d'accord avec M. Brandt et avec son intervention de tout à l'heure; le seul effet de la proposition qui nous est faite, c'est de transférer la tâche d'animer le débat de la majorité de la commission à la minorité de la commission. C'est la minorité de la commission qui, si le résultat des travaux de la commission ne lui plaît pas, devra faire des amendements, un tas d'amendements, pour rétablir le projet du Conseil administratif. J'adore les amendements, j'aime beaucoup déposer des amendements, je ne résiste jamais au plaisir de déposer des amendements; si la majorité du Conseil municipal veut m'inciter à déposer 50 amendements pour rétablir le projet de budget du Conseil administratif après qu'il est passé à la moulinette de la majorité de la commission des finances, je ne vais résister au plaisir de déposer 50 amendements!

On ne va donc pas opposer ici une résistance fondamentale, héroïque et antifasciste à la proposition faite par la majorité de la droite. Si cette proposition est acceptée on fera avec, c'est-à-dire qu'on fera de l'agitation un peu plus long-temps, un peu plus largement, et qu'on déposera un peu plus d'amendements qu'on n'en dépose habituellement. Puisque vous aimez nos amendements et que vous nous incitez à déposer des amendements, on va quand même voter contre votre proposition par principe, mais pour le reste on fera avec. Il n'y aura pas de rupture du fonctionnement démocratique du Conseil municipal, il y aura simplement une agitation un peu plus acharnée de la gauche du Conseil municipal pour défendre ses positions dans le cadre du débat budgétaire.

Maintenant, sur la forme, je vous rappelle que cette proposition n'entrera pas en vigueur pour le projet de budget 2017, elle doit obligatoirement faire l'objet d'un troisième débat puisque cette modification du règlement doit être en plus validée par le Conseil d'Etat; je ne suis pas sûr que le Conseil d'Etat sera particulièrement pressé de valider cette proposition-là, donc pour le budget 2018, si cette proposition est acceptée, on aura largement le temps de se préparer à déposer un amendement par ligne que la majorité de la commission des finances aura coupée dans le projet du Conseil administratif.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vais faire voter la discussion immédiate sur cet objet.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 39 oui contre 35 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération PRD-129 est mis aux voix; il est accepté par 39 oui contre 33 non.

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu à la prochaine séance.

Le président. Avant de vous libérer pour la pause du repas, j'ai deux motions d'ordonnancement à vous faire voter. La première concerne le traitement du point 19 de notre ordre du jour. Il s'agit d'une urgence que nous avions votée l'année passée sur la motion M-1247 concernant la réalisation de deux terrains homologués, dont un synthétique, sur le site des Eaux-Vives, pour la pratique du rugby. La motion d'ordonnancement demande le renvoi direct de cet objet à la commission des sports.

Motion: réalisation de deux nouveaux terrains homologués pour le rugby

7. Motion du 28 septembre 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Pierre de Boccard, Jean-Philippe Haas, Grégoire Carasso, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Gaberell, Sylvain Thévoz, Morten Gisselbaek et Sami Gashi: «Réalisons deux nouveaux terrains homologués dont un synthétique sur le site des Evaux pour la pratique du rugby» (M-1247).

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Ville de Genève est propriétaire de 34,5% de la Fondation des Evaux (elle l'était de 40% lors de sa création);
- le programme d'optimisation des équipements sportifs (fiche 7.2 du Plan directeur communal 2020) indique que le programme planifié en 2010 ne suffit pas pour maintenir l'offre sportive à l'horizon 2030;
- la Ville de Genève a lancé une deuxième phase d'étude afin de définir une nouvelle planification en matière d'installations sportives: ceci devrait être formalisé en 2017 dans le but d'inscrire une optimisation de l'offre dans le Plan directeur communal;
- la motion M-1106 déposée le 20 novembre 2013 demandait la réalisation d'un nouveau terrain synthétique à Vessy ainsi que la rénovation complète de l'ancien;
- la réalisation d'un nouveau terrain synthétique à Vessy est prévue sur le terrain actuel en gazon, mais pas sur un nouveau terrain, faute de place;
- la saturation et la fermeture régulière pour des raisons météorologiques du seul terrain destiné à la pratique du rugby et du football américain sur notre commune de la Ville de Genève sont hélas trop fréquentes,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation sur le site des Evaux d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouveau terrain en gazon homologués pour la pratique du rugby.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion M-1247 à la commission des sports est accepté à l'unanimité (69 oui).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement émane de M. Kanaan. Il demande que la proposition PR-1215, qui est dans les urgences votées hier et qui sera traitée dès 20 h 30, soit traitée impérativement cette session, c'està-dire qu'elle soit le prochain objet à traiter pour éviter qu'elle ne soit reportée. En effet, nous avons maintenant terminé le point 14 de notre ordre du jour; les prochains points à traiter seront la résolution R-201, le projet de délibération PRD-118, la résolution R-202 et le projet de délibération PRD-132 qui a fait l'objet de la cinquième urgence votée hier. Il s'agit de quatre objets qui concernent RIE III. L'urgence de M. Kanaan arriverait donc après les urgences du mois passé, or ça me paraît quand même important de traiter d'abord les urgences du mois passé. Toutefois, je vous le dis clairement, si vous acceptez cette motion d'ordonnancement, on commencera par ça à 20 h 30 pour être sûrs de la traiter ce soir.

Une voix. C'est quel objet?

Le président. Je répète: c'est la proposition PR-1215. Il s'agit du traitement de trois postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire. Ce sont des emplois de solidarité. Cet objet fait partie des urgences acceptées hier.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement concernant la proposition PR-1215 est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Le président. Cet objet sera donc traité en ouverture de séance à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit!

4278 SÉANCE DU 18 JANVIER 2017 (après-midi) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

8. Propositions des conseillers municipaux.
Néant.
9. Interpellations.
Néant.
10. Questions écrites.
Néant.
Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4234
2. Communications du Conseil administratif	4234
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4234
4. Questions orales	4235

- 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de huit crédits d'un montant total brut de 29 854 910 francs et net de 28 655 910 francs recettes déduites, soit:
 - 28 233 400 francs brut, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques de 280 000 francs et une subvention du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche de 730 000 francs, soit 27 223 400 francs net destinés à la construction d'un bâtiment d'équipements publics, comprenant:
 - a) une salle d'éducation physique et des locaux parascolaires,
 - b) des espaces pour la petite enfance,
 - c) une salle pluridisciplinaire.
 - situé boulevard Saint-Georges 21, sur la parcelle N° 4210, feuilles $N^{\circ s}$ 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
 - 217 080 francs destinés au mobilier, équipements et jeux pour la salle d'éducation physique et les locaux parascolaires;
 - 578 430 francs destinés au mobilier, équipements et jeux pour la petite enfance (anciennement Cité de l'enfance);
 - 481 000 francs destinés au matériel scénique mobile pour la salle pluridisciplinaire;
 - 79 000 francs destinés au mobilier et équipements pour la salle pluridisciplinaire;
 - 23 000 francs destinés aux équipements informatiques pour la salle pluridisciplinaire;
 - 54 000 francs destinés aux équipements informatiques et de téléphonie pour le bâtiment;
 - 189 000 francs brut, dont à déduire une participation du Fonds énergie et climat de 189 000 francs, soit un montant de 0 franc net

destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment (PR-1156 A)	4238
6. Projet de délibération du 2 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Anne Carron, Lionel Ricou, Jacques Pagan, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Règlement du Conseil municipal: dispositions relatives aux compétences délibératives» (PRD-129)	4260
7. Motion du 28 septembre 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Pierre de Boccard, Jean-Philippe Haas, Grégoire Carasso, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Gaberell, Sylvain Thévoz, Morten Gisselbaek et Sami Gashi: «Réalisons deux nouveaux terrains homologués dont un synthétique sur le site des Evaux pour la pratique du rugby» (M-1247)	4276
8. Propositions des conseillers municipaux	4278
9. Interpellations	4278
10. Questions écrites	4278

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*